



Sablons, le 10 mars 2010

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le but de renforcer la sécurité des personnes et des biens vis-à-vis des risques naturels (inondation, tempête, ...) ou technologiques (nuage toxique, fuite de matière dangereuse, ...) que peut subir notre commune, le Conseil Municipal a choisi, via le support technique d'une société spécialisée, de mettre en place un système d'alerte à la population.

Ce système d'information permet de diffuser des messages d'alertes par téléphone.

Quand la situation l'imposera vous recevrez directement sur votre téléphone (fixe ou mobile), par la voix du Maire, un message clair d'information et en cas d'incident grave la conduite à tenir de façon à prévenir toute panique ou réaction incontrôlée.

A l'échelle de notre commune l'ensemble de la population sera avisé en une dizaine de minutes.

Cet outil de diffusion d'alertes vient consolider la phase "*information de la population*" du plan communal de sauvegarde. Chaque foyer mais aussi les établissements professionnels installés sur le territoire de la commune pourront être informés.

Vous comprendrez l'enjeu d'une telle démarche. Aussi est-il essentiel que vous remplissiez la fiche de recueil de numéros d'appel pour le service d'alerte par téléphone ci-jointe et que vous la retourniez en mairie (au secrétariat ou dans la boîte aux lettres) avant le 16 avril 2010.

Cette fiche de renseignements permet d'indiquer jusqu'à trois numéros, un numéro d'alerte principal et deux numéros d'alertes complémentaires appelés **uniquement** en cas de nécessité.

N'indiquez que des numéros directs (exclure les standards d'entreprises par exemple) et qui vous seraient réellement utiles en cas d'alerte, afin que les messages soient diffusés à tous le plus rapidement possible.

Dans le cas où vous êtes abonné à France Télécom, que **seul** votre numéro de téléphone fixe peut être appelé et que celui-ci figure dans l'annuaire, il est inutile de remplir la fiche de renseignements, votre numéro sera automatiquement appelé.

En cas de modification ou de suppression de numéro de téléphone veuillez remplir une nouvelle fiche de renseignements.

Tous les renseignements collectés resteront confidentiels et ne seront en aucun cas divulgués à d'autres fins que la mise en place du service d'alerte par téléphone.

Afin de contrôler la qualité et l'efficacité de ce service un exercice aura lieu le 27 avril 2010 à partir de 18h30 : un message d'alerte téléphonique vous sera adressé.

Au nom des élus du Conseil Municipal et de l'ensemble des acteurs concourant à la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde, je vous remercie de votre précieuse coopération.

Roberte Di Bin
Maire de Sablons

Retrouvez cette information municipale ainsi que la fiche de renseignements téléchargeable, sur le site internet de la commune à l'adresse : www.commune-sablons.fr , au chapitre: service, rubrique: service d'alerte par téléphone.